

### **Attributions du Chef du Service Communication et Relations Publiques de la CSRP**

Les missions et attributions du Chef du Service « Communication et Relations Publiques » sont conduites en étroite collaboration avec les Départements, les Coordonnateurs des Projets et les Services de la CSRP.

Il est chargé de mettre en œuvre la politique et la stratégie de la communication du Secrétariat Permanent et veille à l'image positive de la CSRP. Il assure également le développement continu et la mise à jour du Site Web de la CSRP

### **Tâches et principales responsabilités**

Le Service Communication et Relations publiques mène principalement les activités suivantes :

- Mise en œuvre de la politique et la stratégie de la communication du Secrétariat Permanent à travers un plan annuel de communication ;
- Assurer le management des équipes (chargés et assistants de programme) ;
- Assurer le suivi de la mise à jour périodique de la stratégie de communication du Secrétariat Permanent ;
- Mettre en place un système efficace de gestion de l'information au niveau du Secrétariat Permanent et entre celui-ci et ses partenaires ;
- Assurer le développement continu du site web de la CSRP et sa mise à jour régulière ;
- Coordonner la mise en œuvre des composantes « communication » des différents projets et programmes de la CSRP, et en assurer le suivi ;
- Aider à la rédaction, à la mise en forme et à la diffusion des supports de communication, dont les publications, expositions, documents visuels, etc.,
- Faciliter les contacts avec les médias nationaux, sous-régionaux, et internationaux pour une meilleure visibilité des activités de la CSRP.